

U  
C  
R  
E  
F



*République d'Haïti*

# Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Exercice 2018 - 2019



## TABLES DES MATIERES

I.	NOTE DU DIRECTEUR GENERAL.....	2
II.	ABREVIATION.....	4
III.	GLOSSAIRE .....	5
	A. Déclarations de soupçons (DS OU STR).....	5
	B. Déclarations de Provenances de Fonds (DPFOU CTR).....	6
IV.	TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT.....	7
V.	INTRODUCTION.....	8
VI.	PROBLEMATIQUE.....	9
VII.	METHODOLOGIE.....	10
VIII.	PRESENTATION DE DONNEES.....	11
IX.	ANALYSE DE DONNEES.....	14
X.	FORMATIONS ET AUTRES.....	20
XI.	CONCLUSION.....	23
XII.	ANNEXES.....	24

## I- NOTE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'UCREF

Le moment est venu pour l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) de présenter son rapport d'activités pour l'exercice 2018-2019. Cet exercice fiscal a été marqué surtout par des investigations que nous avons faites, la présentation d'évaluation mutuelle d'Haïti et des collaborations avec des partenaires internationaux. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la volonté du Directeur Général de rendre les informations plus disponibles et d'être plus transparent dans ses actions au regard de sa mission.

Le Directeur Général profite de cette occasion pour féliciter l'ensemble du personnel de l'UCREF qui, malgré les difficultés de toute sorte rencontrées au cours de l'année, a pu donner le meilleur de lui-même afin d'arriver à ce résultat pour l'institution.

Pour l'exercice 2018-2019, l'UCREF a reçu au regard de sa mission, un ensemble de déclarations de soupçon et de provenance de fonds. À cet effet, cent quatre-vingt-une (181) déclarations de soupçon ont été reçues. Après analyse, sept (7) rapports, pour lesquels des indices sérieux de blanchiment de capitaux ont été constatés, ont été transmis aux autorités judiciaires, principalement au bureau du commissaire du Gouvernement du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince pour les suites de droit. Quant aux autres dossiers analysés, ils ont été classés, pour manque d'indices probants ou en attente d'informations additionnelles. Soixante-deux (62) requêtes ont été traitées pour la Direction Centrale de la Police Judiciaire dont soixante et une (61) à travers le Bureau des Affaires Financières et Économiques (BAFE) et une (1) à travers le Bureau des Affaires Criminelles (BAC).

Au cours de cet exercice, l'UCREF a reçu au regard des textes légaux des déclarations provenant des banques, des maisons de transfert d'argent et des coopératives. Toutefois, des assujettis : tels les notaires, les comptables, les avocats, les assurances, les concessionnaires de voitures, les responsables des jeux de hasard, etc. n'ont envoyé aucune déclaration de soupçon selon le vœu de la loi de novembre 2013 sanctionnant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Haïti.

L'un des faits marquants de l'exercice 2018-2019 était la présentation du rapport d'évaluation mutuelle d'Haïti qui a eu lieu en mai 2019 lors de la plénière tenue à Trinidad-et-Tobago. Il y a tout un processus de suivi à mettre en place par Haïti afin de pallier les déficiences observées.

Depuis quelques années, l'UCREF prend l'habitude de publier sur son site les rapports d'activités réalisées au cours de chaque exercice. Voilà pourquoi, il est recommandé aux intéressés de visiter notre site internet (<http://ucref.gouv.ht/>) afin d'avoir les informations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. Grâce à ce site internet, l'UCREF est devenue beaucoup plus transparente et plus proche de la population.

L'administration de l'UCREF se donne pour objectif d'intégrer, au cours des exercices à venir, l'essentiel des assujettis dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du

terrorisme. Il est clair qu'au regard des textes légaux en la matière, chaque assujetti doit jouer son rôle, c'est-à-dire de contribuer à l'efficacité de la lutte. Il est donc obligatoire pour ceci de faire des déclarations de soupçons et de provenance de fonds à l'UCREF.

La lutte anti-blanchiment demande une certaine synergie d'action avec nos partenaires locaux et une bonne collaboration avec nos partenaires internationaux afin de rendre la lutte plus efficace. C'est dans cette perspective que l'UCREF, sous mon administration, impulse une nouvelle dynamique afin de mettre tous les mécanismes anti-blanchiment en branle dans l'objectif d'assainir le système financier haïtien et du même coup tenir les criminels hors d'état de nuire. Mon administration comprend parfaitement les enjeux liés à la lutte anti-blanchiment. C'est ainsi, force est de reconnaître que l'implication de tous (citoyens et institutions) s'avère une nécessité. L'Unité Centrale de Renseignements Financiers aura besoin plus de moyens financiers afin de se prémunir des matériels nécessaires à son travail.

Me Michelin JUSTABLE  
Directeur Général

## **II- ABREVIATIONS**

AML: Anti Money Laundering

BAC : Bureau des Affaires Criminelles

BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques

DA : Direction d'Analyse

DE : Direction des Enquêtes

DPF : Déclaration de Provenance de Fonds

DPFD : Déclaration de Provenance de Fonds Déstockées

DS : Déclaration de Soupçon

GAFIC : Groupe d'Action Financière de la Caraïbe

UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers

### III- GLOSSAIRE

Afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF). Mais avant, il est important de faire un bref rappel de la mission précise de l'UCREF.

L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97 en l'année 2001. Cette institution a pour mission précise de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

#### **A. Déclaration de soupçon (DS ou STR)**

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
- 2) De manière électronique via le système AML

## **B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)**

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil (*HTG 600.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères*), de remplir une déclaration de provenance de fonds, dans laquelle le client donne l'origine du montant qui fait l'objet de la transaction. Et, dans un très court délai, les personnes physiques ou morales concernées soumettent la déclaration de provenance de fonds à l'UCREF.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière électronique via le système AML

N. B. Les Déclarations de transactions physiques peuvent aussi donner naissance à des soupçons après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

#### IV- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT

Les blanchisseurs et les criminels sont très actifs et très flexibles en même temps dans leurs méthodes de blanchiments. Ils changent constamment de méthode afin de brouiller les pistes et du coup nous rendent la tâche beaucoup plus difficile. En ce sens, quand on analyse les déclarations, on peut remarquer différentes astuces employées par les blanchisseurs plus sophistiquées les unes que les autres.

Au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, les dossiers traités nous ont permis d'observer les techniques de blanchiment suivantes :

On trouve le *Schtroumpfage* ou *Smurfing* qui est probablement la méthode la plus courante de blanchiment. Cette méthode nécessite l'implication de nombreuses personnes dont le rôle consiste à déposer des sommes en espèces dans des comptes bancaires ou à se procurer des traites bancaires inférieures au montant fixé par la loi du pays comme seuil de déclaration.

On a aussi constaté la création de différentes entreprises et l'ouverture de divers comptes bancaires sur lesquels des montants exorbitants sont manipulés. Chaque entreprise fournit un service bien déterminé et reçoit des chèques à la signature d'un contrat de service qu'elle prétend avoir avec une entité de l'Etat. Ces chèques sont déposés sur les comptes des entreprises et quelque jour après par des transactions bancaires, les montants sont transférés sur d'autres comptes personnels.

En dernier lieu, des virements bancaires vers l'étranger pour des montants importants sont constatés à travers certains dossiers traités et analysés au cours de cette période et parfois les raisons de ces transactions ne sont pas justifiées. Ce qui pourrait constituer au regard de la loi Anti-blanchiment des actes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

## V- INTRODUCTION

Le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme sont à l'heure actuelle les deux fléaux, les deux cancers qui rongent l'économie mondiale, ce qui appert que la lutte contre ces maux est un phénomène qui préoccupe au plus haut point les dirigeants politiques, les institutions financières au niveau mondial. En effet, au niveau international, la lutte semble très avancée avec notamment la création de GAFI depuis 1989 et le fonctionnement effectif du Groupe d'Action Financière contre le blanchiment de capitaux (GAFI), il n'en est pas moins au niveau national avec la création de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) en 2001 dont la mission est de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La faiblesse du système financier Haïtien permet une certaine facilité pour dissimuler et transporter des fonds au sein du système économique et financier national, ce qui rend notre économie particulièrement vulnérable, une économie qui, ce qui n'est pas un secret polichinelle, a mal partout. Ce qui complique la tâche de l'UCREF, l'institution chargée de veiller les faits et gestes des blanchisseurs

On arrive au terme de l'exercice fiscal 2018-2019, au cours duquel nous avons reçu, analysé et traité un ensemble de dossiers, notamment des déclarations de provenance de fonds (DPF) et des déclarations de soupçons (DS).

Au cours de cet exercice, la motivation et la détermination étaient encore une fois notre boussole, malgré les difficultés de toutes sortes, nous n'avons pas baissé les bras, car nous savons l'importance de la lutte que nous menons. On réitère avec les mêmes dispositions, à savoir

- Empêcher l'utilisation du système financier pour financer des activités criminelles
- Renforcer les règles en matière de transparence pour prévenir la dissimulation de fonds à grande échelle
- Transférer les rapports d'enquête munis d'indices aux autorités judiciaires.

Ces dispositions comme vous le savez nous renforcent davantage dans notre mission de sensibilisation, de prévention et de détection de Blanchiment.

Nous vous présentons dans les lignes qui suivent les différentes activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) au cours de l'exercice fiscal 2018-2019.

## VI- PROBLEMATIQUE

Le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sur le plan macro-économique, inquiètent les experts qui commencent à en mesurer les effets néfastes sur l'ensemble de l'économie mondiale.

La confiscation des revenus criminels nuit à la répartition normale des richesses et donc à la croissance mondiale. Par ailleurs, l'afflux d'argent sale peut, localement, déstabiliser un marché, voire une économie. Il est indéniable que les activités criminelles, difficiles à mesurer, faussent les statistiques économiques disponibles et empêchent tout diagnostic précoce d'une crise en germe. Une variation de la demande d'une monnaie nationale, par exemple, a des effets sur le taux de change et les taux d'intérêts; si l'origine en est un mouvement de capitaux dû au blanchiment d'argent, il n'apparaîtra pourtant pas dans les statistiques.

Enfin, l'argent sale présente un risque pour le fonctionnement efficient des marchés dans la mesure où les déplacements de capitaux se font hors de toute logique économique. Ceux qui veulent blanchir de l'argent recherchent non pas le meilleur rendement, mais le meilleur compromis entre sécurité du recyclage des fonds et objectif de rentabilité de l'opération. Les plus pessimistes soulignent le danger, encore théorique, de voir une coalition d'intérêts criminels s'attacher à déstabiliser une économie nationale, par exemple parce que les mesures mises en place par le gouvernement du pays pour lutter contre les trafics illicites seront jugées dérangeantes. En d'autres termes, les blanchisseurs d'argent se préoccupent non pas d'obtenir un bon rendement de leurs investissements, mais de protéger leurs gains.

En ce sens, on ne peut en aucun cas nous offrir le luxe d'être distrait par quoique ce soit qui pourrait sabrer la réussite de notre mission, car l'objectif des blanchisseurs et criminels est bel et bien défini. « *Protéger leurs argents sales.* »

## VII- METHODOLOGIE

A ce stade du rapport, nous allons vous présenter la manière dont on a procédé pour rédiger ce rapport. En effet, pour la rédaction du rapport annuel de l'exercice fiscal 2018-2019, en ce qui concerne le fond, vous trouverez l'ensemble des activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de l'exercice fiscal 2018-2019 qui s'étale sur la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Pour la forme, d'une façon générale, le rapport annuel est charpenté quasiment de la même façon que les rapports trimestriels précédents. En fait, on débute ce rapport d'activités avec une introduction générale. Pour continuer, on pose les problématiques du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. On présente tout de suite après, les statistiques trimestrielles dans un tableau, on fait les analyses de ces dernières au moyen des diagrammes par secteurs et des diagrammes en bâton. Pour finir, on parle des formations auxquelles les employés de l'UCREF ont eu à participer au cours de l'exercice, puis on termine avec la conclusion.

On ajoute en dernier lieu une annexe, qui comprend le circuit de traitement des informations reçues par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF)

## VIII- PRESENTATION DE DONNEES

**Tableau 1**

Déclarations	1er Trim.	2eme Trim.	3eme Trim.	4eme Trim.	Total
<b>DPF physiques reçues</b>	46,771	48,972	58,777	50,849	<b>205,369</b>
<b>DPF physiques analysées</b>	38,611	48,949	61,777	50,849	<b>200,186</b>
<b>DPF physiques triées et classées</b>	38,766	43,988	56,719	49,021	<b>188,494</b>
<b>DPF physiques traitées</b>	6,989	31	22	16	<b>7,058</b>
<b>DS reçues</b>	75	0	35	71	<b>181</b>
<b>DS traitées et transmises à la DG</b>	6	0	1	0	<b>7</b>
<b>DS traitées et classées</b>	19	0	10	0	<b>29</b>
<b>DPF déstockées (DPFD)</b>	12,766	5,159	9,860	420	<b>28,205</b>
<b>DPFD triées et classées</b>	12,766	5,159	9,860	420	<b>28,205</b>
<b>Requêtes traitées pour BAFE</b>	12	21	15	13	<b>61</b>
<b>Requêtes traitées pour BAC</b>	1	0	0	0	<b>1</b>
<b>Dossiers transférés à la justice</b>	5	0	0	2	<b>7</b>

Le tableau ci-dessus nous présente l'ensemble des données recueillies par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) sur les quatre trimestres de l'exercice fiscal 2018-2019 allant du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Suivant le tableau, nous avons reçu un total de 205,369 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiquement au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, réparties ainsi trimestriellement, soit 46,771 DPF pour le premier trimestre, 48,972 DPF pour le deuxième trimestre, 58,777 DPF pour le troisième trimestre et 50,849 au cours du dernier trimestre. Le système GoAML n'étant pas encore fonctionnel, certaines institutions n'ont pas pu nous envoyer des déclarations de provenance de fonds (DPF) par voie électronique. On vous a rencardé sur le fait que le système GoAML devrait être opérationnel depuis le 2eme trimestre de l'exercice fiscal 2018-2019, mais à cause des problèmes techniques qui persistent nous empêchent de rendre disponible le système pour la réception des déclarations, problèmes que nos techniciens travaillent dessus afin de rendre le

système opérationnel sous peu. Donc on n'a pas reçu de DPF par voie électronique au cours de l'exercice, du coup dans l'ensemble on a reçu que les DPF physiques, soit 205,367 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) au cours de l'exercice.

Sur les 205,369 DPF physiques reçues nos analystes ont pu analyser 200,186 soit un ratio de 97,5%. Il est à remarquer qu'au cours du troisième trimestre, la quantité de DPF physiques reçue est inférieure à la quantité analysée, cet écart s'explique par une quantité de DPF physiques déstockées puis analysées au cours de ce trimestre. Du côté des archivistes, ils ont trié et classé 188,494 DPF soit 91,8% de la quantité reçue et 94,2% de la quantité analysée. Parmi les 200,186 DPF analysées, on a traité 7,058 pour un ratio de 3,5%. L'insuffisance d'informations dans les Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) est en cause de la faible quantité de DPF traitée par rapport à la quantité analysée.

En ce qui a trait aux Déclarations de Soupçons (DS), il y a celles qui sont envoyées par les institutions financières à l'UCREF et il y a celles qui sont produites au niveau de la cellule d'analyse de la Direction d'Analyse (DA) de l'UCREF suivant les indices trouvés suite aux analyses des DPF reçues.

En considérant les soupçons reçues, au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, nous avons reçu cent dix (110) déclarations de soupçons, réparties ainsi sur les quatre trimestres, soixante-quinze (75) pour le premier trimestre, zéro pour le deuxième trimestre, trente-cinq (35) pour le troisième trimestre et soixante-onze (71) pour le quatrième trimestre. A la direction des enquêtes, on en a traité et classé vingt-neuf (29) d'entre elles pour manques d'informations, dont dix-neuf (19) parmi les 75 du premier trimestre, dix (10) parmi les 35 du troisième trimestre, comme c'est inscrit dans le tableau ci-dessus.

Comme on le sait, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) traite également des requêtes pour des institutions comme le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE), le Bureau des Affaires Criminelles (BAC). Au cours de cet exercice fiscal, l'UCREF a traité quarante-huit (48) requêtes pour le BAFE réparties ainsi sur les quatre trimestres de l'exercice, soit douze (12) au cours du premier trimestre, vingt et un (21) au cours du deuxième trimestre, quinze au cours du troisième trimestre et treize (13) au cours du dernier trimestre de l'exercice. Pour le BAC, l'UCREF n'a traité qu'une seule requête et c'était au cours du premier trimestre.

**Tableau 2**

<b>SECTEUR</b>	<b>1er Trim</b>	<b>2eme Trim</b>	<b>3eme Trim</b>	<b>4eme Trim</b>	<b>Total</b>
<b>Banque</b>	11,703	11,779	41,676	31,829	<b>96,987</b>
<b>Maison de transfert</b>	35,068	37,193	16,396	18,910	<b>107,567</b>
<b>Cooperative</b>	0	0	705	110	<b>815</b>
<b>Total</b>	<b>46,771</b>	<b>48,972</b>	<b>58,777</b>	<b>50,849</b>	<b>205,,369</b>

Ce tableau nous présente une partie du *tableau 1*, expressément la quantité de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques envoyées par les institutions financières qui sont des atouts clés dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

Dans ce tableau, on regroupe les institutions en trois secteurs, le secteur bancaire, les maisons de transferts et les coopératives. Le secteur bancaire représenté par les différentes banques de la place, les maisons de transferts qui sont les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays a un autre et le LEVIER qui est un réseau de Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC). LE LEVIER est une structure coopérative faîtière fondée le 30 juin 2007 sous l'égide de la loi de juin 2002 traitant du fonctionnement des caisses populaires et des fédérations de caisses populaires. Les coopératives qui sont une combinaison d'un regroupement de personnes et d'une entreprise fondée sur la participation économique des membres, en capital et en opérations.

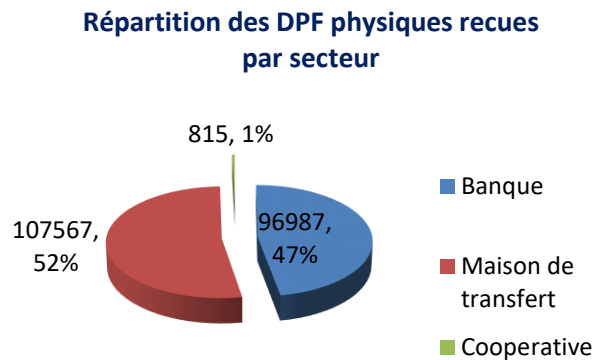
Suivant ce tableau, sur les 205,369 DPF physiques reçues par l'UCREF au cours de l'exercice, 96,987 d'entre elles soit 47,2% ont été envoyées par les banques, 107,567, soit 52,4% ont été envoyées par les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays a un autre et les 815 autres restantes, qui représentent 0,4% ont été envoyées par le levier.

## **IX- ANALYSE DE DONNEES**

**Graphique 1**

### Répartition des DPF reçues par secteur

Secteur	Total
Banque	96,987
Maison de transfert	107,567
Cooperative	815
<b>Total</b>	<b>205,369</b>



Les Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques reçues nous parvenaient de deux secteurs, mais depuis le troisième trimestre de l'exercice fiscal 2018-2019, nous recevons des DPF d'un autre secteur qui est les coopératives. Désormais les DPF nous parviennent de trois secteurs. Le secteur bancaire, les maisons de transferts et les coopératives qui sont représentées par LE LEVIER.

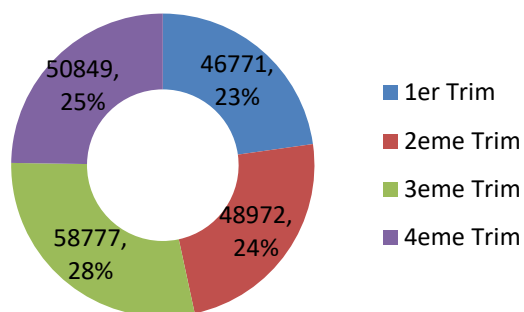
Suivant le graphique ci-contre (*graphique 1*), sur les 205,369 DPF physiques reçues au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, 52%, ont été envoyées par les maisons de transfert, 47% , soit 96,987 ont été envoyées par les Banques et le 1 % restant soit 815 proviennent des coopératives.

### Graphique 2

#### Répartition trimestrielle des DPF physiques reçues

Declarations	1er Trim	2eme Trim	3eme Trim	4eme Trim
DPF physiques reçues	46,771	48,972	58,777	50,849

### Répartition trimestrielle des DPF physiques recues



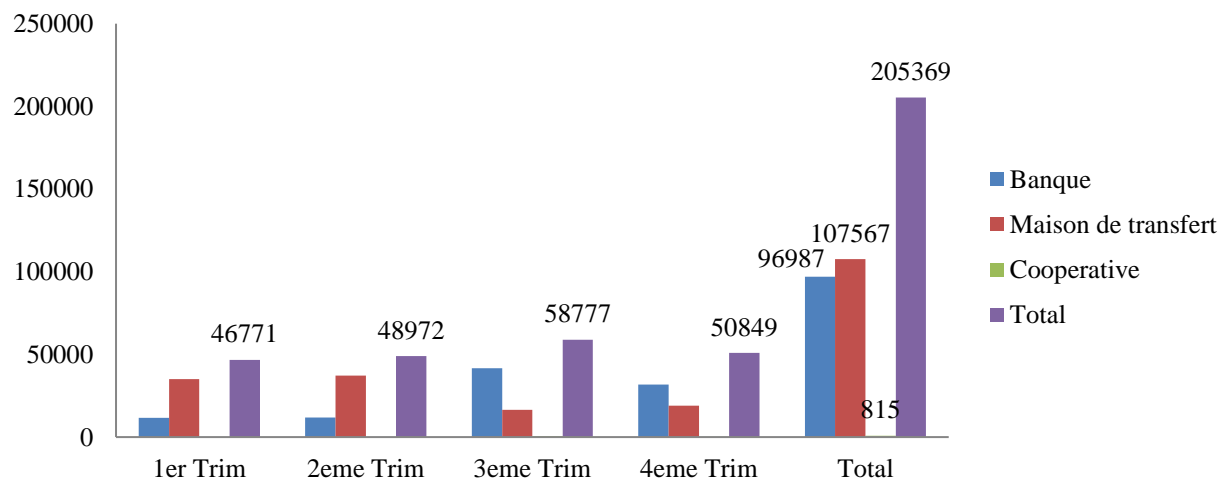
Le graphique ci-contre (*graphique 2*) nous présente la répartition trimestrielle des DPF reçues au cours de l'exercice fiscal 2018-2019. En effet on peut lire que 23% des 205,369 DPF physiques ont été reçues au cours du premier trimestre, 24% au cours du deuxième trimestre, 28% au cours du troisième trimestre et 25% au cours du dernier trimestre.

### Graphique 3

#### Evolution trimestrielle des DPF physiques reçues par secteur

Secteur	1er Trim	2eme Trim	3eme Trim	4eme Trim
Banque	11,703	11,779	41,676	31,829
Maison de transfert	35,068	37,193	16,396	18,910
Cooperative	0	0	705	110

#### Evolution trimestrielle des DPF physiques recues par secteur



Le graphique 3 nous permet de visualiser l'évolution trimestrielle des déclarations de provenance de fonds reçues par rapport au secteur de provenance. En effet, on remarque au cours du premier trimestre on a reçu un total de 46,771 DPF physiques, provenant de deux secteurs, 11,703 d'entre

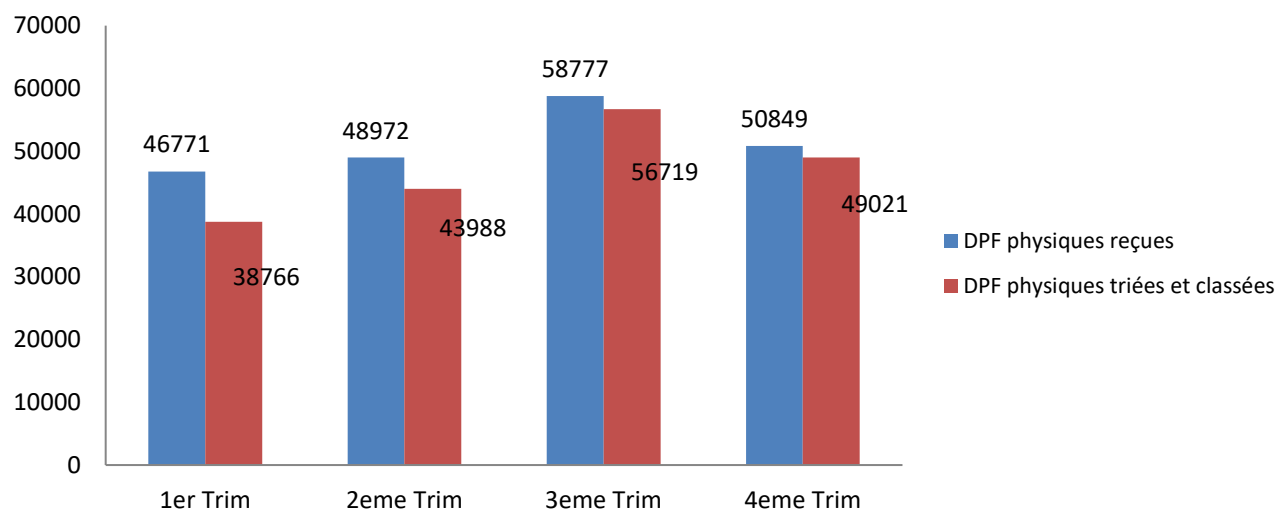
elles proviennent du secteur bancaire et 35,068 des maisons de transfert. Pour le deuxième trimestre, 48,972 DPF ont été reçues physiquement, dont 11,779 proviennent des banques et 37,173 proviennent des maisons de transfert. Comme nous l'avons dit ce n'est qu'au cours du troisième trimestre qu'on a commencé à recevoir des DPF en provenance des coopératives. En effet au cours du troisième trimestre on a reçu 58,777 DPF réparties ainsi par secteur, 41,676 en provenance des Banques, 16,396 des maisons de transfert et 705 des coopératives. Pour l'exercice dans son ensemble, 205,369 DPF physiques ont été reçues, elles sont réparties ainsi sur les trois secteurs, 96,987 en provenance des banques, 107,567 des maisons de transfert et 815 proviennent des coopératives.

#### Graphique 4

#### Evolution des DPF physiques reçues par rapport aux DPF triées et classées

Declarations	1er Trim	2eme Trim	3eme Trim	4eme Trim
<b>DPF physiques reçues</b>	46,771	48,972	58,777	50,849
<b>DPF physiques triées et classées</b>	38,766	43,988	56,719	49,021

Evolution des DPF physiques reçues par rapport aux DPF triées et classées



Le graphique ci-dessus (*graphique 4*), nous permet de visualiser l'évolution qu'ont connu les Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques reçues par rapport aux nombres de DPF triées et classées trimestriellement au cours de l'exercice fiscal 2018-2019. En effet, on remarque qu'au cours du premier trimestre l'UCREF a reçu physiquement 46,771 Déclarations de

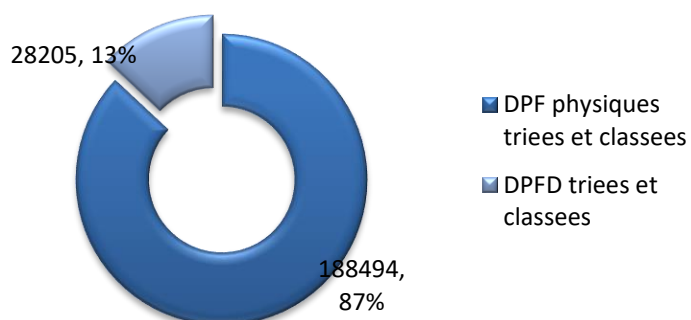
Provenance de Fonds parmi lesquelles les archivistes ont trié et classé 38,766 soit 82,88%. Pour le deuxième trimestre, les institutions nous ont envoyé 48,972 DPF, les archivistes en ont trié et classé 43,988 soit 89,82%. Pour le troisième trimestre, on a reçu physiquement 58,777 déclarations de provenance de fonds, desquelles nos archivistes ont trié et classé 56,719 soit 96,5%. Au total pour l'ensemble de l'exercice, on a reçu Physiquement 205,369 déclarations de provenance de fonds (DPF) et les archivistes ont trié et classé 188,494 soit 91,8%.

### Graphique 5

#### Répartition des DPF triées et classées suivant celles qui ont été reçues et déstockées

Declarations	Quantité	Total
DPF physiques triées et classées	188,494	<b>216,699</b>
DPFD triées et classées	28,205	

Répartiton des DPF triées et classées suivant celles qui ont été reçues et déstockées



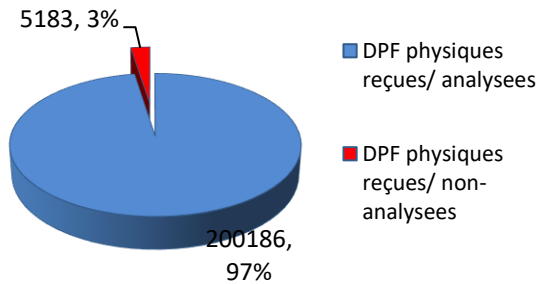
Suivant le graphique ci-contre (*graphique 5*), pour l'exercice fiscal 2018-2019, les archivistes ont trié et classé un total de 216,699 déclarations de provenance de fonds (DPF). Parmi ces 216,699 DPF triées et classées 188,494 soit 87% ont été reçues au cours de l'exercice et le reste soit 28,205 qui représentent 13% ont été déstockées.

### Graphique 6

#### Répartition des DPF reçues suivant celles qui sont analysées et celles qui ne sont pas analysées

Déclarations	Quantité	Total
DPF physiques reçues/ analysées	200,186	<b>205,369</b>
DPF physiques reçues/ non-analysées	5,183	

**Répartition des DPF reçues suivant celles qui sont analysées et celles qui ne sont pas analysées**



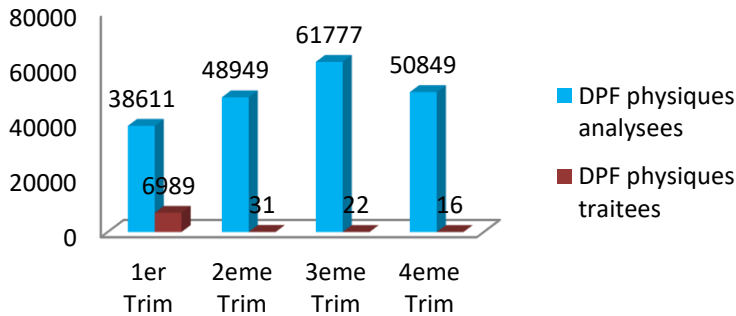
Suivant le graphique ci-contre (*graphique 6*) parmi les 205,369 déclarations de provenance de fonds (DPF) reçues, nos analystes ont analysé 200,186 soit 97,5%, et les 5,183 restantes qui représentent 2,5% n’ont pas été analysées.

**Graphique 7**

**Evolution trimestrielle des DPF analysées par rapport aux DPF traitées**

Declarations	1er Trim	2eme Trim	3eme Trim	4eme Trim	Total
<b>DPF physiques analysées</b>	38,611	48,949	61,777	50,849	<b>200,186</b>
<b>DPF physiques traitées</b>	6,989	31	22	16	<b>7,058</b>

**Evolution trimestrielle des DPF analysées par rapport aux DPF traitées**



Après l’analyse des déclarations de provenance de fonds, il faut passer à l’étape de traitement. Suivant le graphique ci-contre (*graphique 7*), sur les 38,611 DPF analysées au cours du premier trimestre 6,989 d’entre elles ont été traitées, au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de l’exercice les analystes de la cellule d’analyse

ont analysé un total de 48,949 DPF, dont 31 ont été traitées. Pour le troisième trimestre la cellule d’analyse a analysé 61,777 DPF desquelles on a traité 22 et pour le 4<sup>e</sup> trimestre de l’exercice les analystes ont travaillé sur 50,849 déclarations de provenance de fonds (DPF), desquelles ils ont traité 16. En bref, on peut dire que, sur les 200,186 DPF analysées, 7,058 d’entre elles ont été traitées, soit 3,5%.

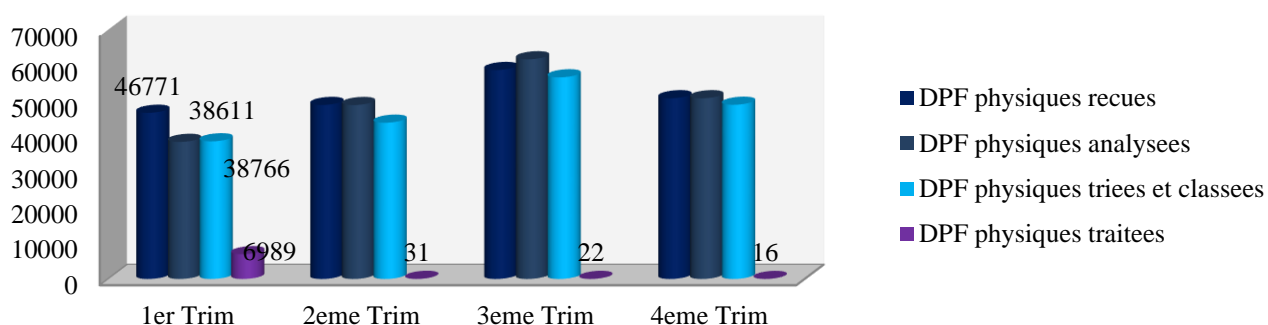
Ce faible taux du nombre de DPF traitées par rapport aux DPF analysées s’explique le plus souvent par l’insuffisance d’informations.

### Graphique8

Evolution trimestrielle des DPF reçues par rapport aux différents traitements subis

Déclarations	1er Trim	2eme Trim	3eme Trim	4eme Trim	Total
<b>DPF physiques reçues</b>	46,771	48,972	58,777	50,849	<b>205,369</b>
<b>DPF physiques analysées</b>	38,611	48,949	61,777	50,849	<b>200,186</b>
<b>DPF physiques triées et classées</b>	38,766	43,988	56,719	49,021	<b>188,494</b>
<b>DPF physiques traitées</b>	6,989	31	22	16	<b>7,058</b>

Evolution trimestrielle des DPF reçues par rapport aux différents traitements subis



Le graphique ci-dessus nous permet de visualiser l'évolution trimestrielle des déclarations de provenance de fonds (DPF) reçues, analysées, triées et classées et l'évolution trimestrielle des DPF traitées, donc ce graphique nous fait la synthèse de quelques graphiques qu'on a déjà présentés et expliqués dans le rapport . En effet, on peut remarquer au cours du premier trimestre de l'exercice, nous avons reçu 46,771 DPF physiques parmi lesquelles nos analystes ont analysé 38,611 soit un ratio de 82,6%. Parmi ces 46,771 Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) reçues, nos archivistes ont triées et classées 38,766, soit un ratio de 82,9%.

On remarque que, le troisième trimestre, c'est celui au cours duquel on a reçu, analysé, trié et classé le plus de DPF pour l'exercice fiscal 2018-2019

## X- FORMATIONS ET AUTRES

### A) Délégation de l'UCREF à la Barbade dans le cadre de la XLVIII<sup>e</sup> réunion plénière et des groupes de travail organisés par le GAFIC.

Une délégation de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), composée du Directeur Général, Monsieur Joseph Oldy BELLEGARDE et du Coordonnateur à la Direction générale, Me Laurent THERALIEN s'est rendue à la Barbade dans le cadre de la XLVIII<sup>e</sup> réunion plénière et des groupes de travail organisés par le **Groupe d'Action Financière de la Caraïbe (GAFIC)** qui s'y tenait du 17 au 23 Novembre 2018.

Les réunions du groupe de travail se sont déroulées du 19 au 21 novembre et la XLVIII<sup>e</sup> séance plénière du GAFIC s'est tenue du 22 au 23 novembre 2018. La plénière a été présidée par le Ministre des Affaires juridiques de la Guyane M. Basil Williams SC, président du GAFIC.

Outre les cadres de l'UCREF, Haïti était également représentée par une délégation de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

La participation de la délégation Haïtienne aux réunions et à la séance plénière était une opportunité pour les représentants de l'UCREF de se mettre en relation avec leurs homologues internationaux et notamment de la Caraïbe et d'échanger leurs idées et approches sur les moyens d'application des recommandations et la méthodologie du GAFIC qui constituent la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment des avoirs et du financement du terrorisme.

Durant cette plénière les sujets sous mentionnés étaient au centre des discussions:

#### 1- Présentation et examen du rapport d'évaluation mutuelle (REM) des îles Caïmans

Ce fut un exercice difficile pour le pays évalué puisque tous les évaluateurs ainsi que l'assemblée étaient présents. Durant la discussion sur le REM, des dizaines de questions et commentaires furent posés. A la fin de la présentation plénière le rapport d'évaluation mutuelle a été approuvé.

#### 2- Adoption des procédures relatives à l'ICRG du CFATF

Le Guide International sur les risques pays (ICRG) est un indicateur de gouvernance des pays. Des mesures ont été prises en vue de le renforcer et clarifier le processus de suivi existant. Dans le but de freiner le financement du terrorisme, la gestion des risques est très importante puisque tous les pays sont susceptibles de connaître des cas de financement du terrorisme.

#### 3- Evaluation de la conformité technique du REM des Bahamas

Le premier rapport de suivi pour l'évaluation mutuelle des Bahamas a fait l'objet des discussions.

#### 4- Mises à jour sur l'état actuel de l'évaluation mutuelle d'Haïti, des îles Turques et Caïques, des Bermudes, du Venezuela et de Sainte-Lucie.

Le REM d'Haïti réalisé du 26 juin au 6 juillet 2018 a été présenté à la plénière de mai 2019 tenue à Trinidad et Tobago. Le rapport a été préparé sur la base de la méthodologie d'évaluation du GAFI, qui impose aux pays d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de Lutte Anti Blanchiment et Financement du Terrorisme, ainsi que la conformité technique de chacune des recommandations du GAFI.

#### 5- Plan opérationnel

- a) Trinité-et-Tobago et le Belize ont présenté leurs travaux sur le FT conformément au plan d'opération du FT approuvé, adopté lors de la XLVII réunion plénière du GAFIC de mai 2018.
- b) Mises à jour des séances plénières du GAFI de juin et octobre 2018
- c) Les résultats des séances plénières du GAFI de juin et d'octobre 2018 ont été présentés

### **B) Intégration au Groupe Egmont**

La lutte anti-blanchiment exige certaines obligations, telle l'intégration des réseaux de lutte. Est-ce pourquoi l'UCREF entame un processus pour sa future intégration au Groupe Egmont. Lequel Groupe a pour mission de développer la coopération et les échanges opérationnels d'informations financières entre ses membres en mutualisant les bonnes pratiques. Ainsi, l'un des prérequis est d'avoir deux sponsors. Après de véritables discussions en marge de la plénière, Les Iles Vierges et Les Bahamas ont accepté de nous parrainer. Dans cette perspective, les représentants des Iles Vierges ont été en Haïti au début de l'année 2019 pour évaluer un peu l'UCREF. Ils ont aussi tenu compte des conclusions et recommandations de l'évaluation de GAFIC sur Haïti pour se faire une opinion. Après leur visite en Haïti, ils ont transmis un rapport favorable à l'intégration de l'UCREF au Groupe. L'UCREF attend maintenant la prochaine étape afin de finaliser le dossier.

### **C) Avanced Strategic Analysis Course (A-SAC)**

Au cours de la période allant du 13 au 17 mai 2019, le Statisticien de l'Unité a assisté à un cours d'analyse stratégique avancée organisé à Port of Spain au Trinité-et-Tobago par le Groupe Egmont qui est un réseau international de Centre de renseignements financier.

Plusieurs pays de la Caraïbe avaient leurs représentants pour assister à ce cours notamment : l'Antigua et Barbuda, l'Aruba, le Bahamas, le Belize, les Iles Caïmans, le Curaçao, la Dominique, le Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago.

L'objectif premier de ce cours était « *d'accroître la capacité de CRF participants en matière de réalisation d'analyses stratégiques, en vue notamment d'analyser le financement du terrorisme.* »

#### **D) Plénière du GAFIC**

Au cours de la période allant du 26 mai au 2 juin 2019, le Coordonnateur de l'UCREF s'est rendu à Trinité et Tobago pour prendre part à la plénière du GAFIC.

Le système anti blanchiment d'Haïti a été évalué au cours de l'année 2018, soit du 27 au 6 juillet 2018.

L'Unité Centrale de Renseignement Financier (UCREF), représentée par son coordonnateur, avait fait partie d'une délégation présidée par M. René Magloire du ministère de la Justice. L'objectif de ce voyage était de présenter et discuter nos points de litige, mais surtout pour défendre le pays afin d'avoir un meilleur score. Au cours de cette plénière du GAFIC, le rapport de cette évaluation a été présenté.

Le représentant de l'UCREF, en l'occurrence le coordonnateur en avait profité pour faire un suivi du dossier de l'intégration de l'Unité Centrale de Renseignement Financier (UCREF) au Group Egmont.

## XI- CONCLUSION

L'Unité Centrale de Renseignement Financier (UCREF) dans sa mission de lutter contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme sur le territoire national ne baisse jamais sa garde. En effet, on continue d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qu'on a à notre disposition pour mener à bien cette lutte.

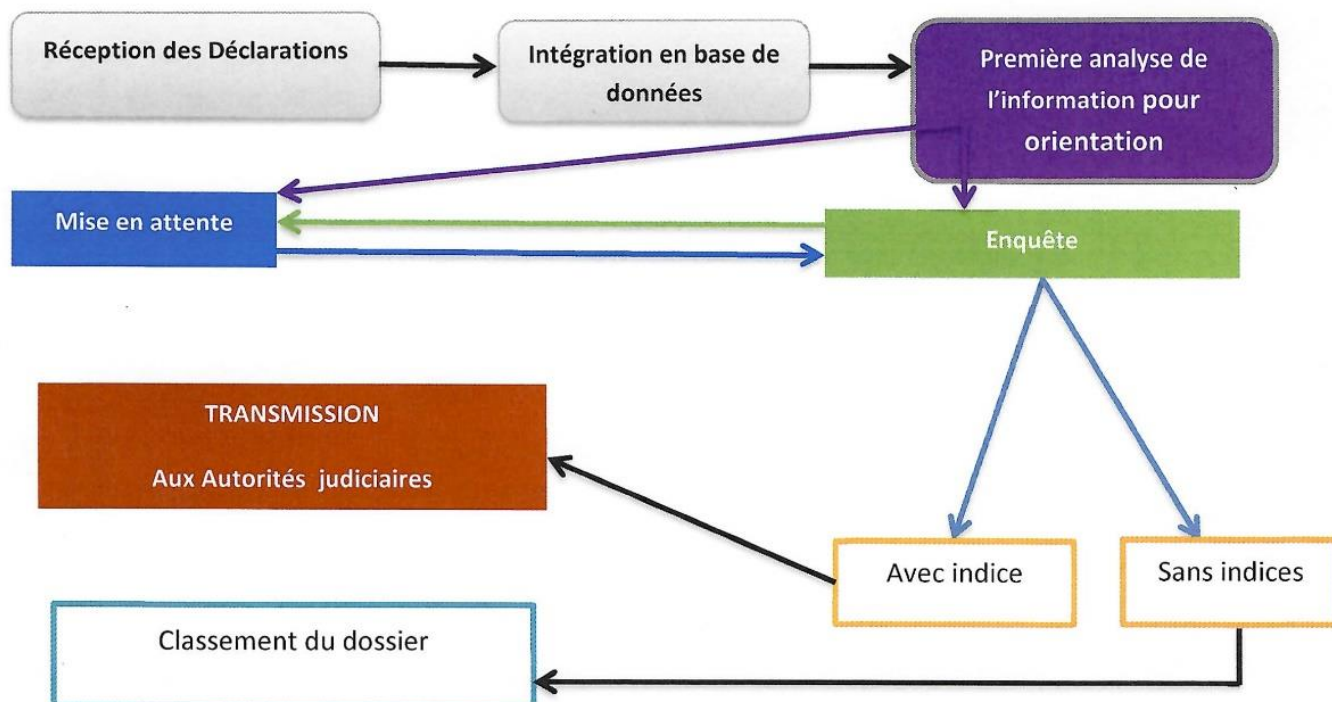
On a rédigé ce rapport, comme on le fait périodiquement dans le but de vous tenir informé des différentes activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignement Financier (UCREF). Néanmoins, après la lecture du rapport vous aurez une idée assez précise sur le déroulement de l'exercice fiscal 2018-2019 au sein de l'institution. En effet, vous avez les données quantitatives recueillies au cours de l'exercice, les différents traitements que subissent ces données et vous avez aussi des analyses descriptives de ces données.

Au cours de cet exercice, on a reçu une quantité de DPF physiques supérieure par rapport à l'exercice précédent. En effet, on a reçu un total de 205,369 DPF physiques au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, soit une augmentation de 41% par rapport à l'exercice 2017-2018 au cours duquel nous avons reçu 145,645 DPF physiques,

L'équipe de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) renouvelle chaque jour sa volonté, son dévouement et son acharnement dans sa mission qui est d'empêcher par tous les moyens les blanchisseurs et les criminels d'introduire de l'argent sale dans le système financier national.

## XII- ANNEXES

### Le circuit du traitement de l'information à l'UCREF



Ce circuit nous indique le trajet que fait le traitement des informations au sein de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

Comme le stipule la loi sur le blanchiment, l'UCREF a pour mission de lutter contre le blanchiment en analysant les informations fournies par les institutions financières et non financières suite à des transactions jugées suspectes. Ces dossiers parviennent à l'UCREF soit de façon physique à la réception ou au Directeur Général (Dépendamment de la nature de la déclaration) et par voie électronique grâce au système AML, c'est la première étape du circuit. Ensuite, on saisit ces informations en vue de les intégrer dans la base de données de l'institution. Après cette saisie, l'information subit une première analyse, si le contenu relève être pertinent, on penche pour une enquête, sinon, on le met en attente en espérant recevoir de plus amples informations pouvant amener l'UCREF à entamer une enquête, ce qui explique cette double flèche à cette étape. Après les enquêtes, deux (2) résultats sont possibles :

1. On trouve des indices de blanchiment, le dossier est transmis aux autorités judiciaires compétentes pour les suivis nécessaires ;
2. On ne trouve pas d'indices, le dossier est classé.



JUSTABLE, Av.  
Directeur Général